



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

EFOR

18 Mars 2024

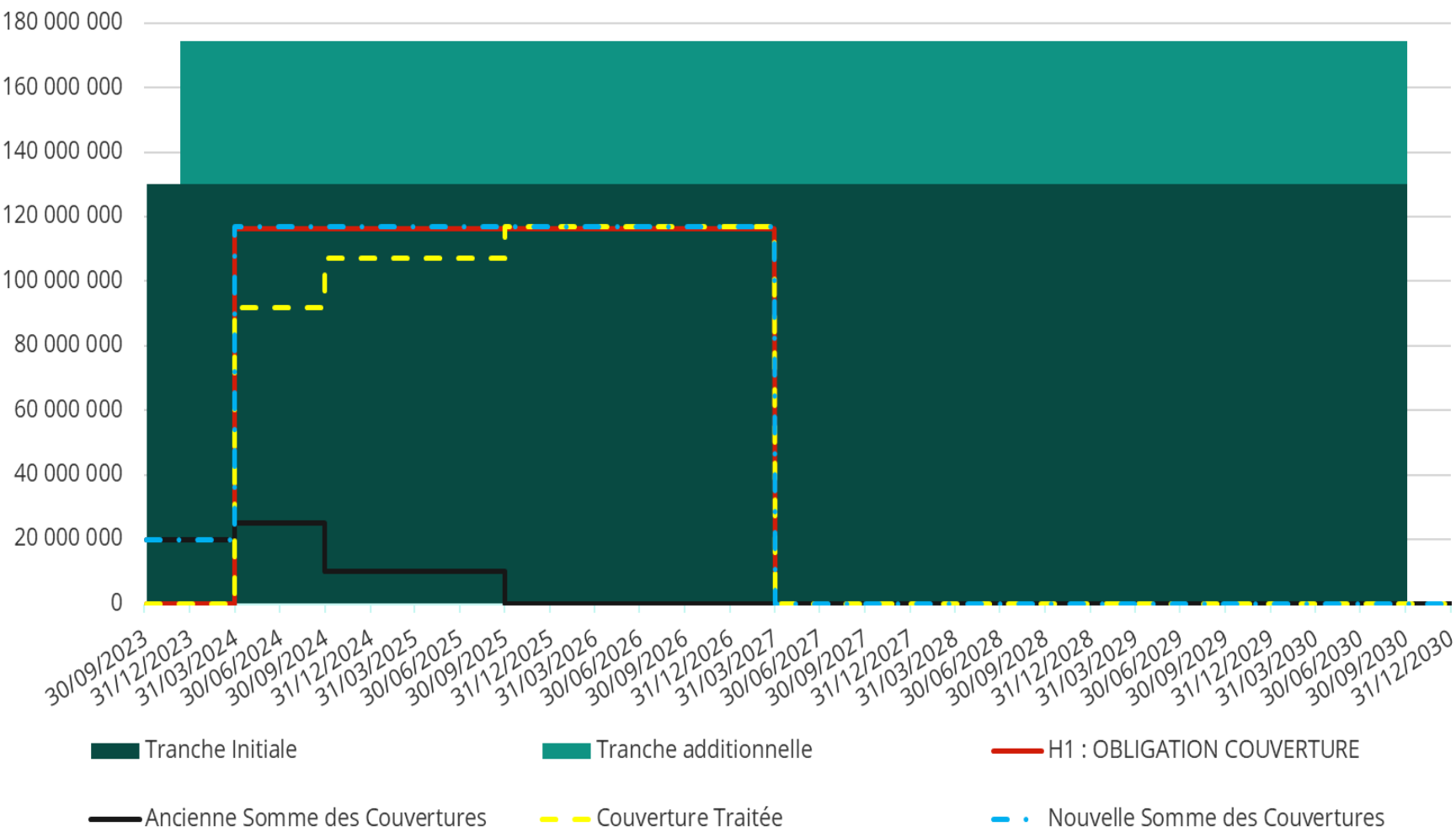


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 3 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap évolutif a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte en complément de la couverture existante. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.
- L'ancienne couverture (Cap 0% BPAURA) a été novée de l'entité EFOR GROUP vers l'entité EFOR HOLDING car elle correspond à l'objectif de couverture.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Cap évolutif à 3 ans

Répartition bancaire :
BPAURA 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : CAPZA, CIC Private Debt, Crescent

Tranche Initiale: €130'000'000, amort. In fine, échéance 04/10/2030, 7 ans, **floor 0%** sur **Euribor 3 mois + 6,50%**.

Tranche Additionnelle: €44'500'000, tiré le 12/12/2023, amort. In fine, échéance 04/10/2030, 6,75 ans, **floor 0%** sur **Euribor 3 mois + 6,50%**.

Ancienne couverture :

Cap 0% BPAURA départ 22/06/2021, échéance 30/09/2025, amortissement spécifique, notionnel €13,000,000. **Prime upfront de €79'000.**

Obligation de couverture :

Tranche Initiale : L'Émetteur s'engage à conclure dans un délai de **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la Date de Réalisation, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR, pour un montant notionnel **au moins égal à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé de la Tranche Initiale.**

Tranche Additionnelle : à maintenir un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR **pour une durée minimum de trois (3) ans** à compter de la Date de Réalisation et pour un montant notionnel **au moins égal, à tout moment, à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé des Obligations Confirmées en circulation**, étant précisé que, dans le cas où l'engagement de couverture minimum visé au présent paragraphe (a) ne serait plus respectée en raison de l'émission d'une Tranche Complémentaire, l'Émetteur devra conclure, dans **un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la Date d'Emission Complémentaire concernée**, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques permettant de respecter l'engagement de couverture minimum

Banques de couverture: BPAURA, NATIXIS, BNP & Palatine

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : BPGO

Cours d'exercice : Evolutif (strike / taux plafond)

Date de transaction : 08/03/2024

Date de début : 28/03/2024

Date de fin : 31/03/2027

Index : Euribor 3 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €92'000'000 amortissements
Spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au
31/03/2027 : **0,39%**, correspondant à une prime payée à la
mise en place (up-front) de **€1'301'798**.

Primes à payer

Couverture BPAURA

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement	Strike
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	92 000 000	91 693	-1 210 105	4,00%
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	92 000 000	93 687	-1 116 418	4,00%
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	107 000 000	106 643	-1 009 775	3,50%
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	107 000 000	104 325	-905 450	3,50%
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	107 000 000	105 484	-799 966	2,50%
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	107 000 000	106 643	-693 323	2,50%
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	117 000 000	116 610	-576 713	2,50%
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	117 000 000	114 075	-462 638	2,50%
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	117 000 000	115 343	-347 295	2,50%
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	117 000 000	116 610	-230 685	2,50%
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	117 000 000	116 610	-114 075	2,50%
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	117 000 000	114 075	0	2,50%

Prime lissée 0,39%

Total à payer 1 301 798

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche Initiale		Tranche additionnelle		TOTAL DETTE	Ancienne Somme des Couvertures	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture Traitée	Nouvelle Somme des Couvertures
				Amort.	CRD	Amort.	CRD						
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	25 000 000	116 333 333	91 333 333	92 000 000	117 000 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	25 000 000	116 333 333	91 333 333	92 000 000	117 000 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	10 000 000	116 333 333	106 333 333	107 000 000	117 000 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	10 000 000	116 333 333	106 333 333	107 000 000	117 000 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	10 000 000	116 333 333	106 333 333	107 000 000	117 000 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	10 000 000	116 333 333	106 333 333	107 000 000	117 000 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	116 333 333	116 333 333	117 000 000	117 000 000
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
26/09/2030	30/09/2030	04/10/2030	04/10/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	0	0
02/10/2030	04/10/2030	31/12/2030	31/12/2030	130 000 000	0	44 500 000	0	0	0	0	0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	33 303
-------------	--------

BPAURA

Economies totales	212 543
--------------------------	----------------

Taux/Prix sans marge bancaire	1 181 313
-------------------------------	-----------

Prix avec marge bancaire standard *	1 514 341
-------------------------------------	-----------

Marge bancaire standard (10 points de base) *	333 028
---	---------

Prix final	1 301 798
------------	-----------

Marge finale	120 485
--------------	---------

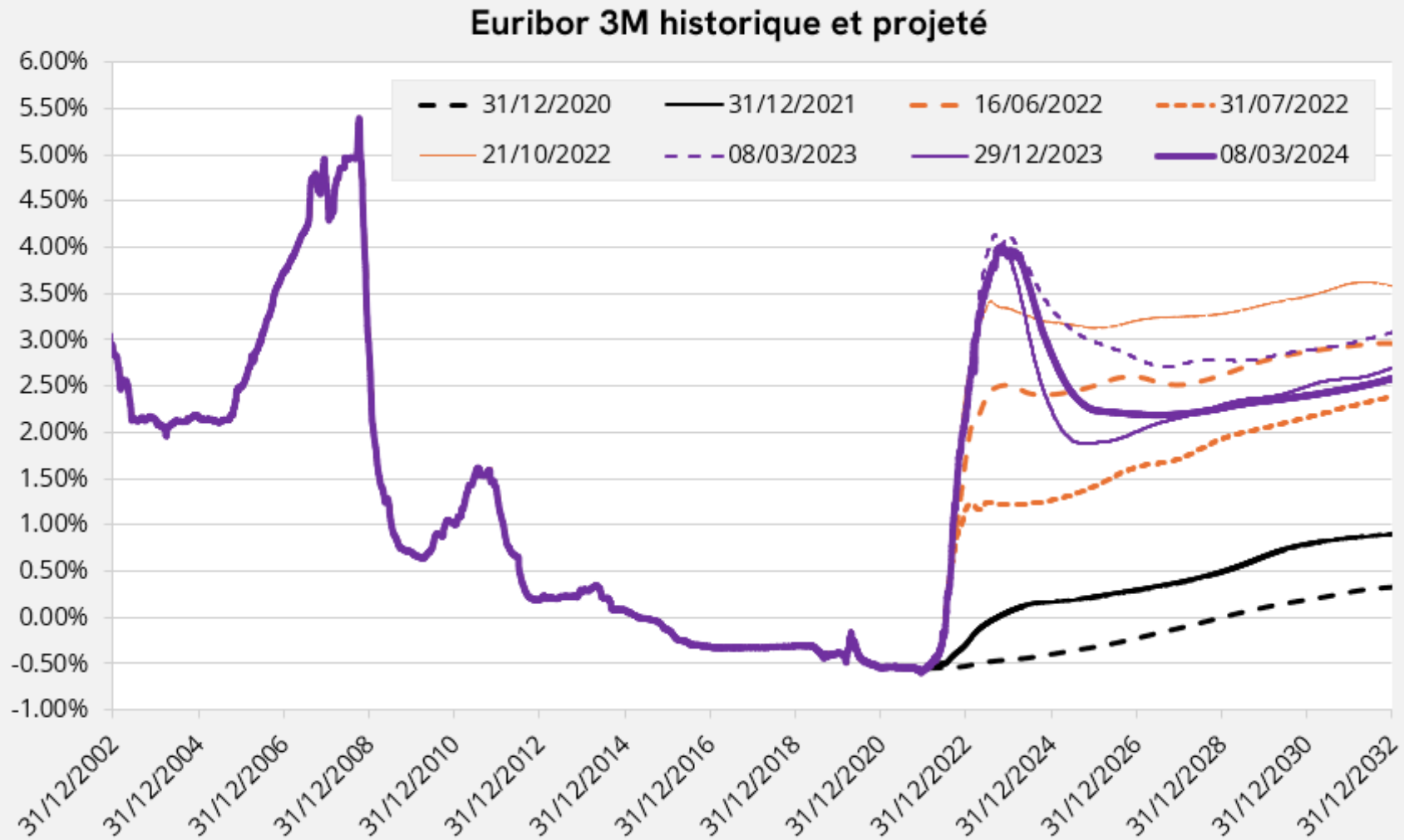
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

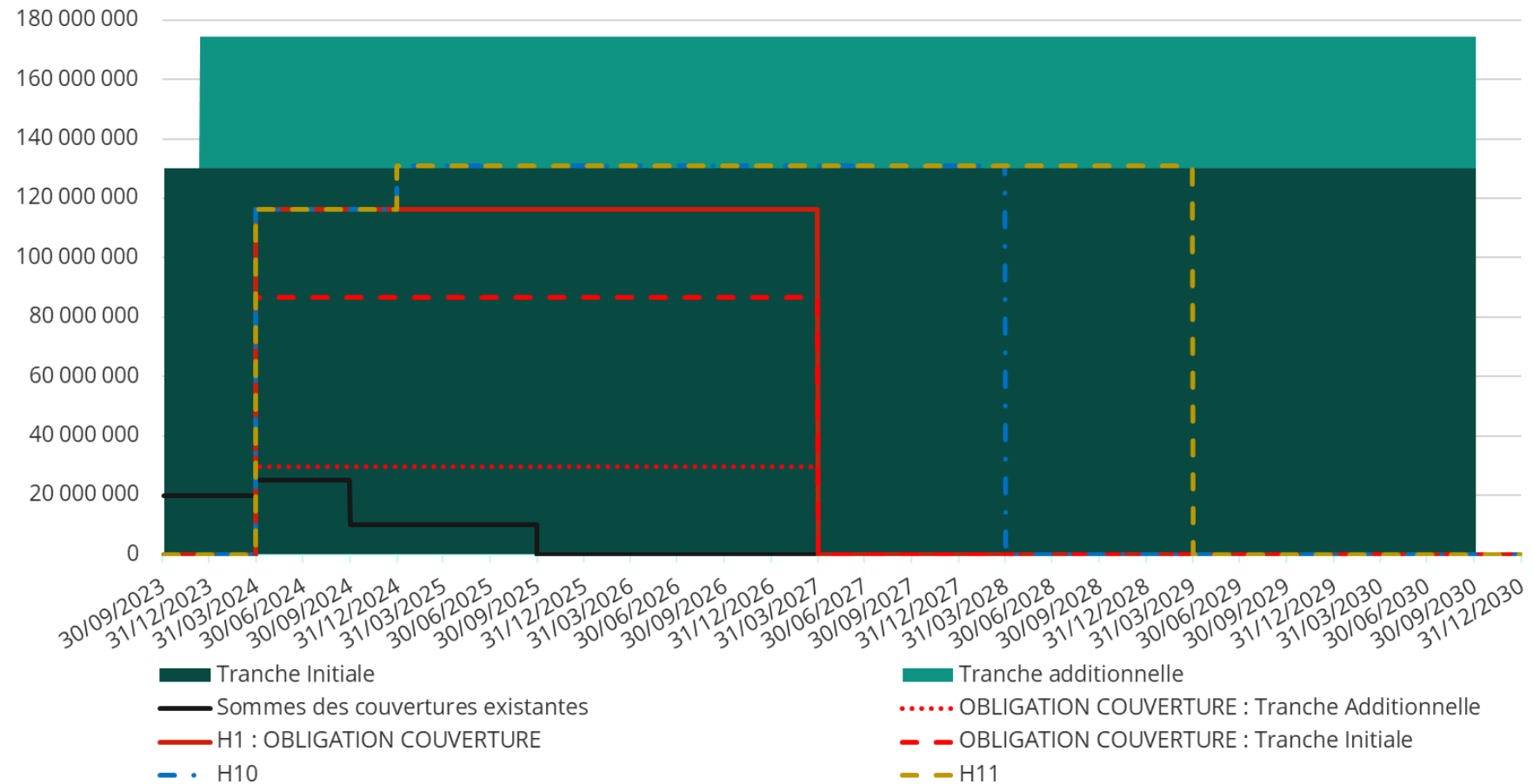
- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (08/03/2024)



Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



Produits recommandés

COUVERTURE	H1 bis	H10 bis	H11 bis
Durée	3 ans	4 ans	5 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	91 333 333	91 333 333	91 333 333
Notionnel au 30/09/2024	106 333 333	106 333 333	106 333 333
Début de période	31/03/2024	31/03/2024	31/03/2024
Fin de période	31/03/2027	31/03/2028	31/03/2029
Valeur 1bp en EUR	33 100	49 718	62 987

Marge bancaire
estimée en points de
base (BP) incluse dans
les prix : **7 bps**

Prime d'option lissée			
Cap 2,5% annualisé	0,66%	0,69%	0,73%
Taux financement Max	3,16%	3,19%	3,23%

Cap 3% annualisé	0,43%	0,47%	0,52%
Taux financement Max	3,43%	3,47%	3,52%

Cap 3,5% annualisé	0,27%	0,32%	0,37%
Taux financement Max	3,77%	3,82%	3,87%

Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 3% annualisé*	0,32%	0,40%	0,46%
Taux financement Max	4,32% puis 3,82% puis 3,32%	4,40% puis 3,90% puis 3,40%	4,46% puis 3,96% puis 3,46%

Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 2,5% annualisé*	0,37%	0,46%	0,54%
Taux financement Max	4,37% puis 3,87% puis 2.87%	4,46% puis 3,96% puis 2.96%	4,54% puis 4,04% puis 3,04%

Prime des options en EUR			
Cap 2,5%	2 090 400	3 222 000	4 295 400
Cap 3%	1 349 500	2 193 400	3 030 800
Cap 3,5%	852 000	1 492 400	2 152 500
Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 3% annualisé*	1 007 700	1 847 200	2 687 700
Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 2,5% annualisé**	1 158 900	2 161 200	3 147 300

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

***Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 3% annualisé :** Cap évolutif de 4% du 31/03/2024 au 30/06/2024, puis de 3.5% du 30/09/2024 au 31/12/2024, et enfin de 3% à partir du 31/03/2025 jusqu'à la fin de la couverture.

****Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 2,5% annualisé** Cap évolutif de 4% du 31/03/2024 au 30/06/2024, puis de 3.5% du 30/09/2024 au 31/12/2024, et enfin de 2,5% à partir du 31/03/2025 jusqu'à la fin de la couverture.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H10 bis Cap évolutif 4% puis 3,5% puis 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement	Strike
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	91 333 333	101 305	-2 059 895	4,0%
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	91 333 333	103 508	-1 956 387	4,0%
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	106 333 333	117 943	-1 838 444	3,5%
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	120 875 000	131 158	-1 707 286	3,5%
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	120 875 000	132 615	-1 574 671	2,5%
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	120 875 000	134 073	-1 440 598	2,5%
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	130 875 000	145 164	-1 295 434	2,5%
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	130 875 000	142 009	-1 153 425	2,5%
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	130 875 000	143 586	-1 009 839	2,5%
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	130 875 000	145 164	-864 675	2,5%
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	130 875 000	145 164	-719 510	2,5%
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	130 875 000	142 009	-577 502	2,5%
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	130 875 000	143 586	-433 915	2,5%
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	130 875 000	145 164	-288 751	2,5%
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	130 875 000	145 164	-143 586	2,5%
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	130 875 000	143 586	0	2,5%

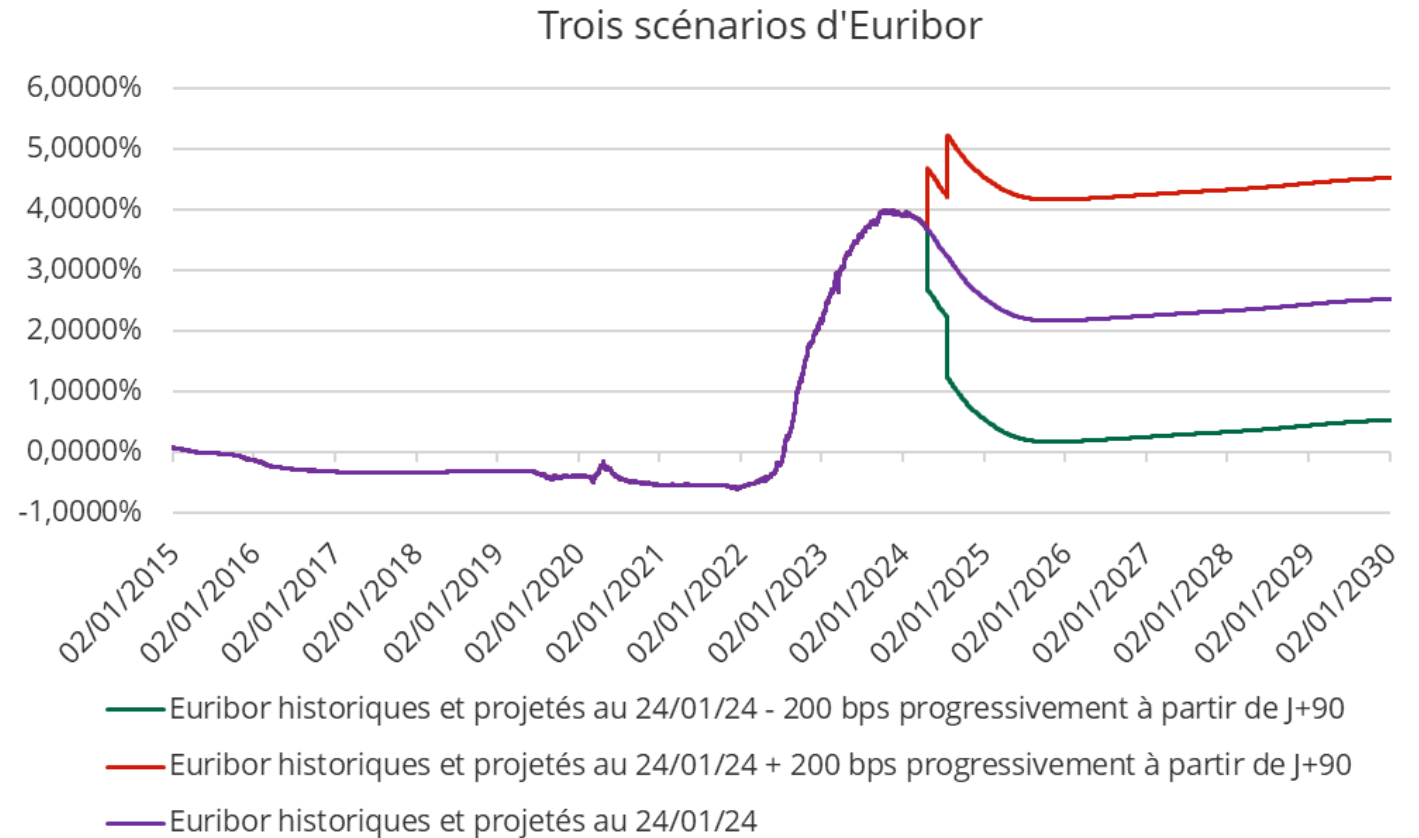
Prime lissée 0,46%

Total à payer 2 161 200

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

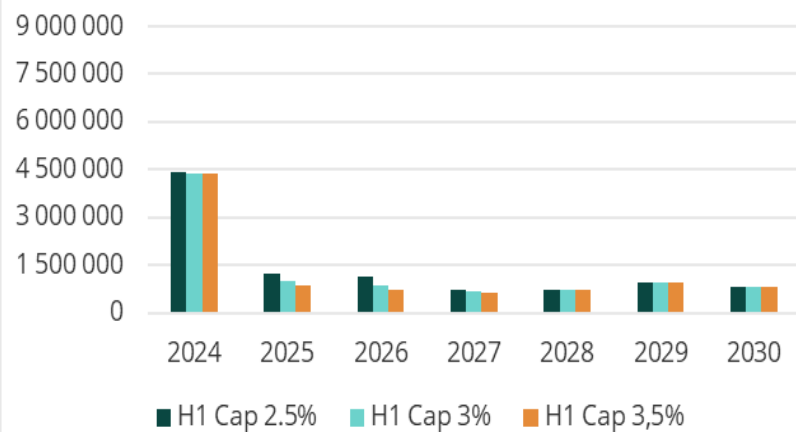
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2024**.

Elles incluent l'impact de la variation des Euribor 3M, le coût des couvertures existantes et le coût de la couverture à mettre en place.

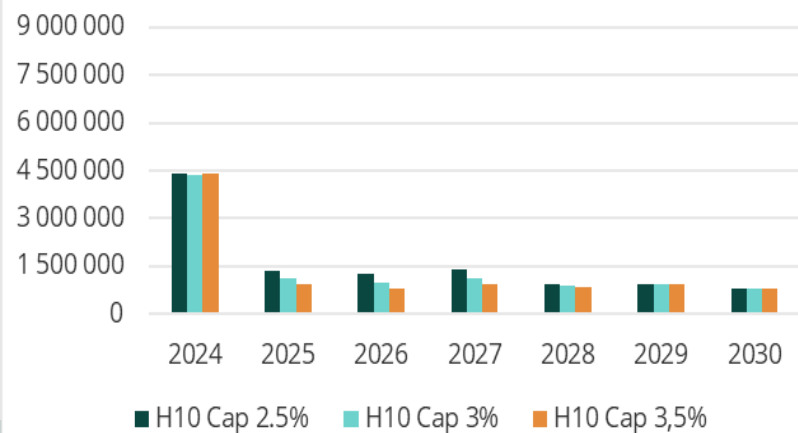


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

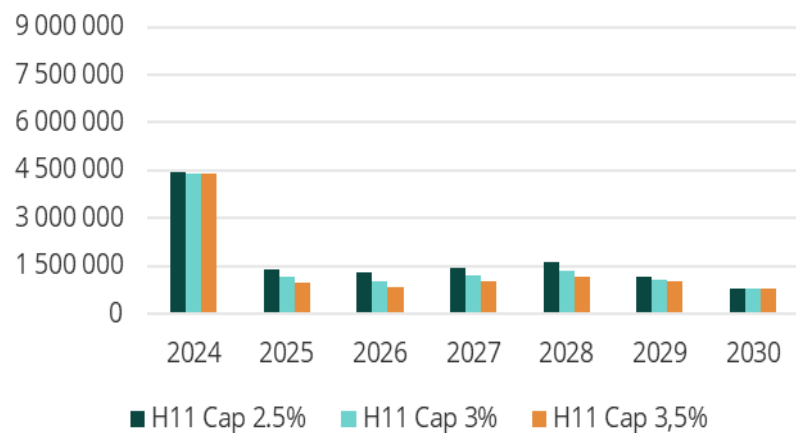
STRATEGIE H1



STRATEGIE H10

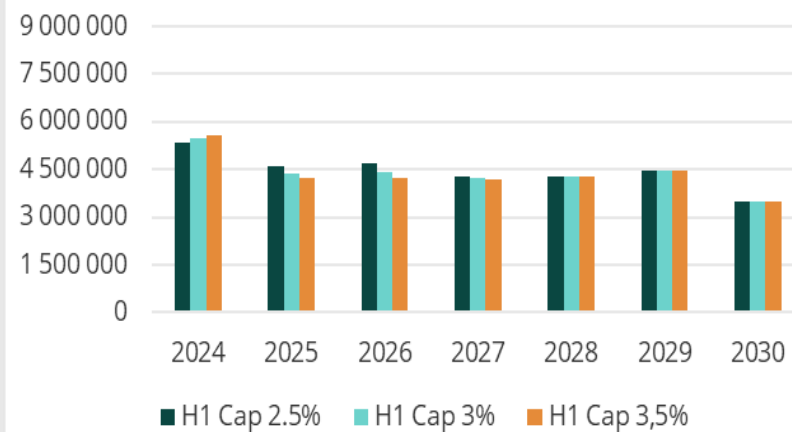


STRATEGIE H11

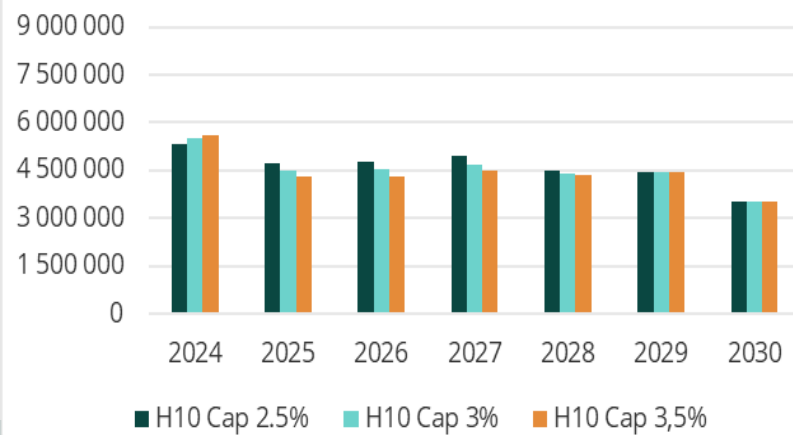


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

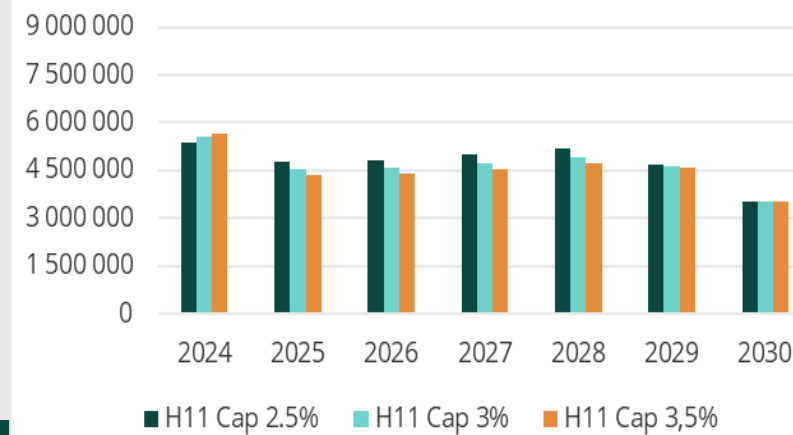
STRATEGIE H1



STRATEGIE H10

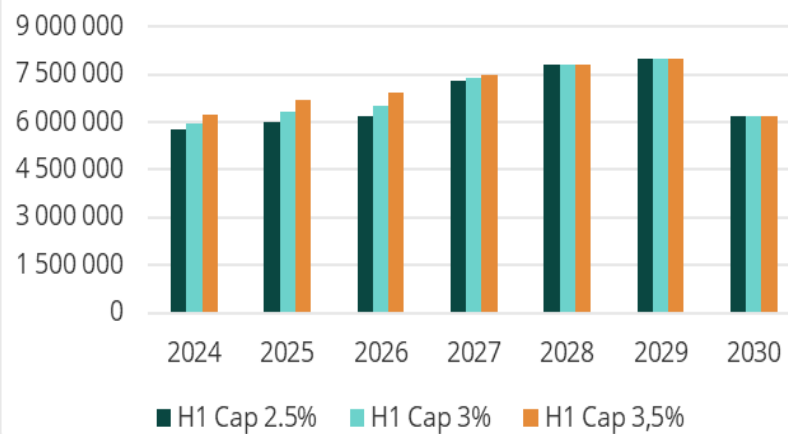


STRATEGIE H11

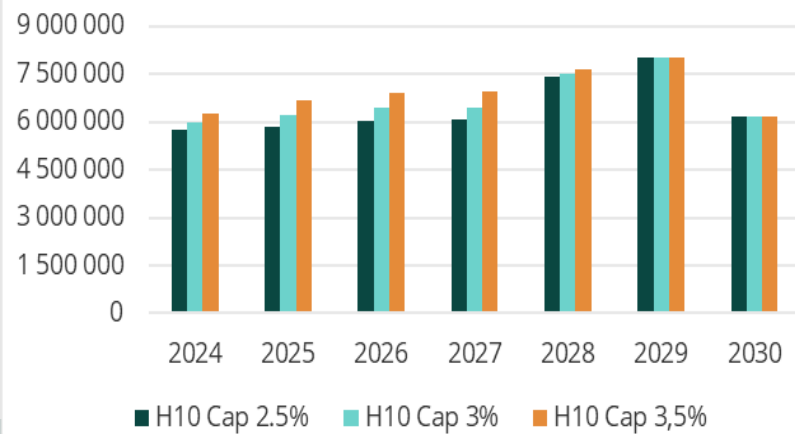


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

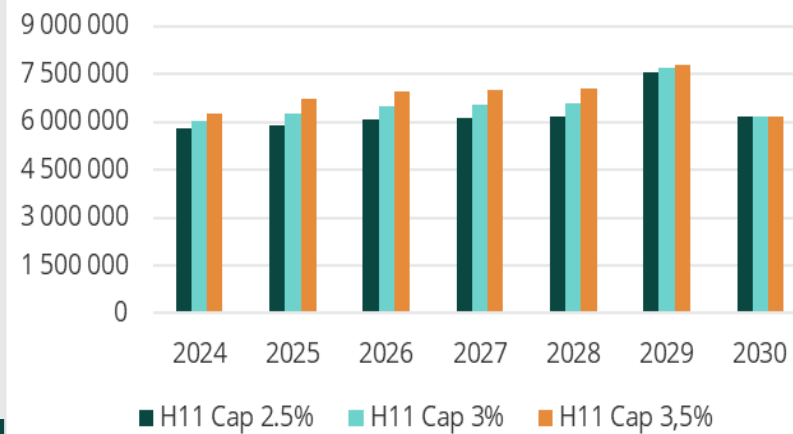
STRATEGIE H1



STRATEGIE H10

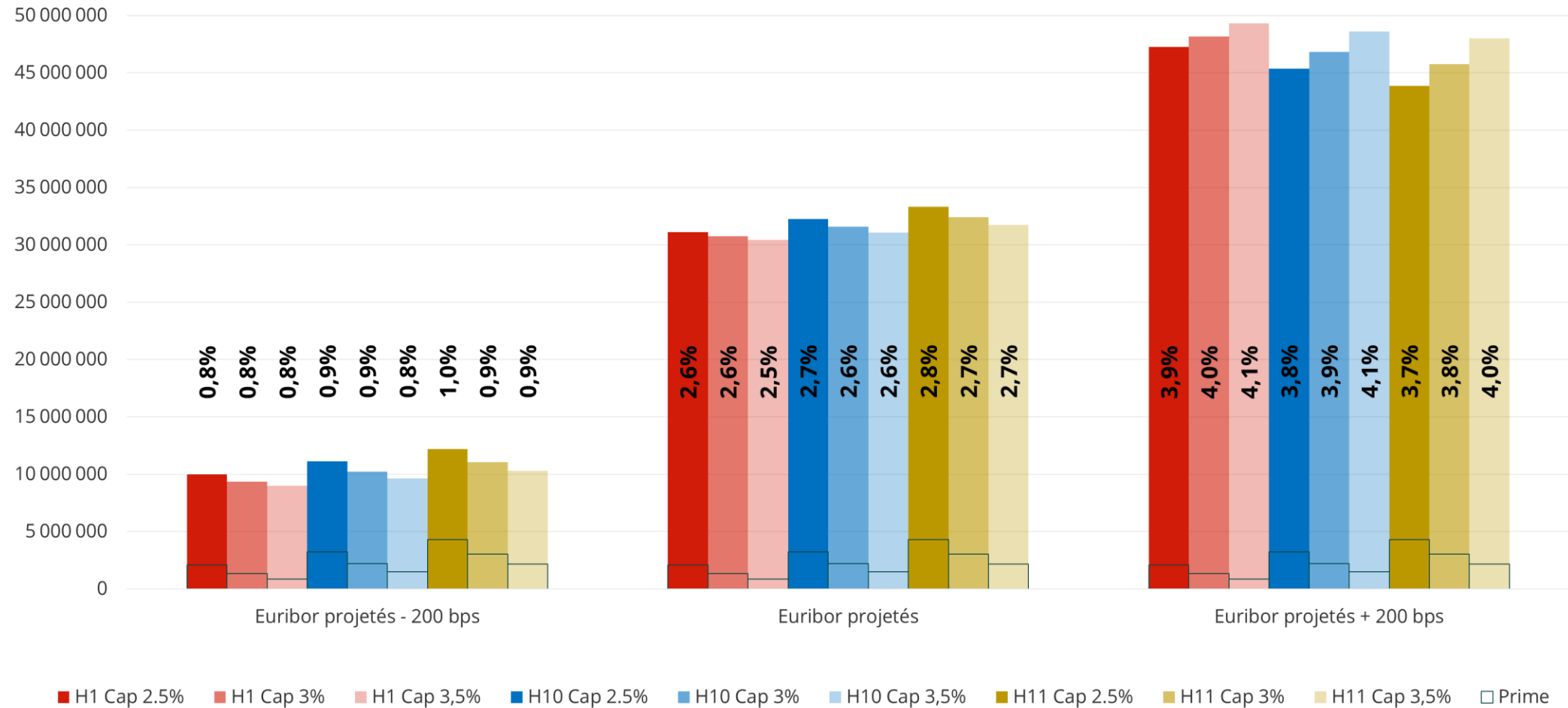


STRATEGIE H11



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H10			STRATEGIE H11		
	H1 Cap 2.5%	H1 Cap 3%	H1 Cap 3,5%	H10 Cap 2.5%	H10 Cap 3%	H10 Cap 3,5%	H11 Cap 2.5%	H11 Cap 3%	H11 Cap 3,5%
Euribor projetés - 200 bps	9 990 163	9 364 698	8 982 633	11 121 763	10 208 598	9 623 033	12 195 163	11 045 998	10 283 133
Euribor projetés	31 124 757	30 745 424	30 441 216	32 254 034	31 589 324	31 081 616	33 327 434	32 426 724	31 741 716
Euribor projetés + 200 bps	47 261 046	48 175 146	49 332 646	45 366 059	46 823 353	48 608 248	43 869 985	45 754 743	48 025 802

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche Initiale		Tranche additionnelle		TOTAL DETTE	Cap 0,25% E6M (Natixis)	Cap 0% E6M (BPAURA)	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE : Tranche Initiale	OBLIGATION COUVERTURE : Tranche Additionnelle
				Amort.	CRD	Amort.	CRD							
02/10/2023	04/10/2023	12/12/2023	12/12/2023	0	130 000 000	0	0	130 000 000	15 000 000	5 000 000	20 000 000			
08/12/2023	12/12/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	130 000 000	-44 500 000	44 500 000	174 500 000	15 000 000	5 000 000	20 000 000			
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	15 000 000	5 000 000	20 000 000			
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	25 000 000	25 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	25 000 000	25 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	10 000 000	10 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	10 000 000	10 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	10 000 000	10 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	10 000 000	10 000 000	67%	86 666 667	29 666 667
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0	67%	86 666 667	29 666 667
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			

Tableaux d’amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche Initiale		Tranche additionnelle		TOTAL DETTE	Cap 0,25% E6M (Natixis)	Cap 0% E6M (BPAURA)	COUVERTURE EXISTANTE Totale	% DETTE TOTALE	OBLIGATION COUVERTURE : Tranche Initiale	OBLIGATION COUVERTURE : Tranche Additionnelle
				Amort.	CRD	Amort.	CRD							
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
26/09/2030	30/09/2030	04/10/2030	04/10/2030	0	130 000 000	0	44 500 000	174 500 000	0	0	0			
02/10/2030	04/10/2030	31/12/2030	31/12/2030	130 000 000	0	44 500 000	0	0	0	0	0			

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H1bis= H1 - Couv. Exist.	H10bis= H10 - Couv.Exist	H11bis= H11 - Couv.Exist
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	116 333 333	91 333 333	91 333 333	91 333 333	91 333 333
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	116 333 333	91 333 333	91 333 333	91 333 333	91 333 333
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	116 333 333	106 333 333	106 333 333	106 333 333	106 333 333
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	116 333 333	106 333 333	106 333 333	120 875 000	120 875 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	116 333 333	106 333 333	106 333 333	120 875 000	120 875 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	116 333 333	106 333 333	106 333 333	120 875 000	120 875 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	116 333 333	116 333 333	116 333 333	130 875 000	130 875 000
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	0	0	130 875 000	130 875 000

Tableaux d'amortissement

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	H1bis= H1 - Couv. Exist.	H10bis= H10 - Couv.Exist	H11bis= H11 - Couv.Exist
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	0	0	0	130 875 000	130 875 000
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	0	0	0	130 875 000	130 875 000
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	0	0	0	130 875 000	130 875 000
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	0	0	0	130 875 000
28/06/2028	30/06/2028	29/09/2028	29/09/2028	0	0	0	0	130 875 000
27/09/2028	29/09/2028	29/12/2028	29/12/2028	0	0	0	0	130 875 000
27/12/2028	29/12/2028	29/03/2029	29/03/2029	0	0	0	0	130 875 000
27/03/2029	29/03/2029	29/06/2029	29/06/2029	0	0	0	0	0
27/06/2029	29/06/2029	28/09/2029	28/09/2029	0	0	0	0	0
26/09/2029	28/09/2029	31/12/2029	31/12/2029	0	0	0	0	0
27/12/2029	31/12/2029	29/03/2030	29/03/2030	0	0	0	0	0
27/03/2030	29/03/2030	28/06/2030	28/06/2030	0	0	0	0	0
26/06/2030	28/06/2030	30/09/2030	30/09/2030	0	0	0	0	0
26/09/2030	30/09/2030	04/10/2030	04/10/2030	0	0	0	0	0
02/10/2030	04/10/2030	31/12/2030	31/12/2030	0	0	0	0	0

Etapes suivantes

Finaliser un choix de stratégie et lancer l'appel d'offres avec les banques.

Choisir la banque de couverture et travailler sur la documentation et les lignes de risque.

Organiser la transaction.

Annexes

- Valorisation couvertures existantes
- Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers
- Clauses contractuelles
- Fiches produits

Extrait des rapports d'analyse produits durant la mission

Valorisation des couvertures en vie

(29/12/2023)

IR Portfolio Valuation - EFOR

Value Date: 29/12/2023

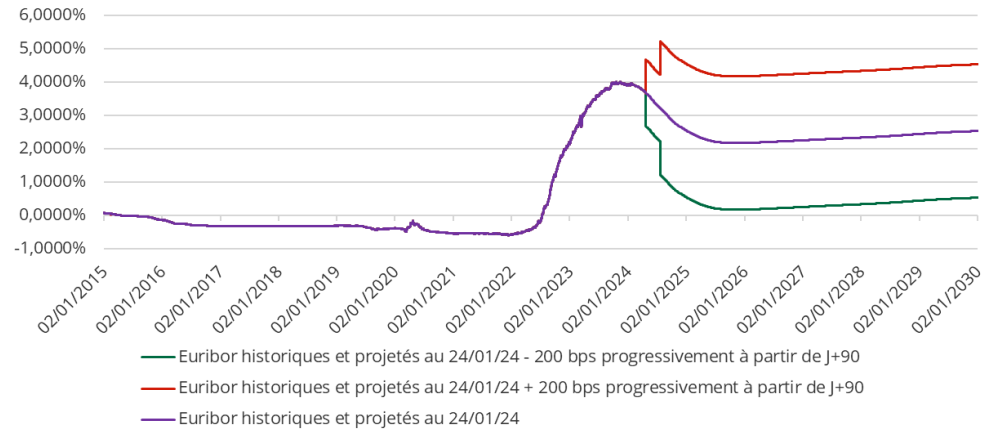
Calculation Date: 25/01/2024

Allocation/Link ID	Strategy ID	Trade ID	Counterparty	Trade	Effective	Maturity	Trade Type	Strike	Index	Initial Notional	Outstanding Notional
Derivatives - Cap											
NATIXIS01-D	NATIXIS01-D	1	NATIXIS	10-Mar-20	31-Mar-20	31-Mar-24	BUY Cap	0,0000%	Euribor6m	EUR 30 000 000,00	EUR 15 000 000,00
BP01-D	BP01-D	2	Banque Populaire	16-Jun-21	22-Jun-21	30-Sep-25	BUY Cap	0,0000%	Euribor6m	EUR 13 000 000,00	EUR 5 000 000,00
										20 000 000,00	
										TOTAL	20 000 000,00

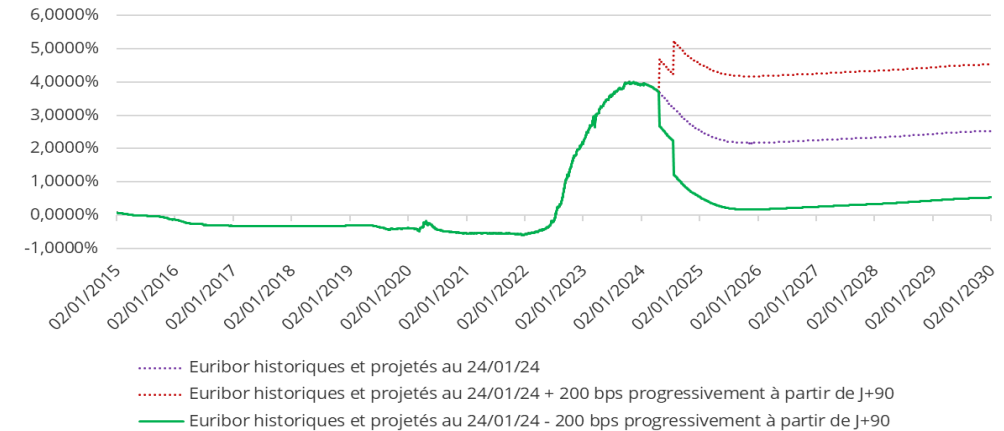
Valuation						Comment	FLOORÉ ? OUI / NON
EUR							
Fair Value *	Intrinsic Value	Time Value	Fair Value **	Accrued Interests			
1,94%	290 253,03	290 253,03	-	144 324,71	145 928,32	Prime payée up-front €38'500	
15,11%	755 649,21	754 354,76	1 294,45	704 461,84	51 187,37	Prime payée up-front €79'000	
	1 045 902,24	1 044 607,79	1 294,45	848 786,55	197 115,69		
	1 045 902,24	1 044 607,79	1 294,45	848 786,55	197 115,69		

Courbes des Euribor utilisées pour les simulations de frais financiers

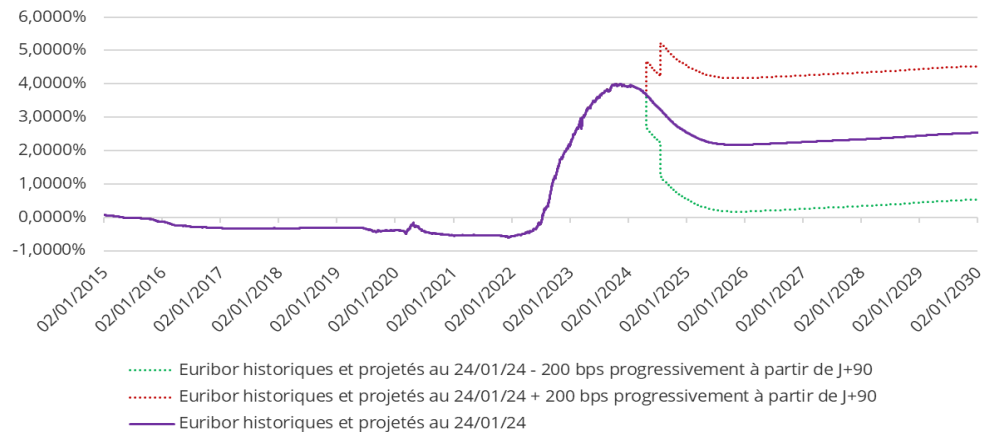
Trois scénarios d'Euribor



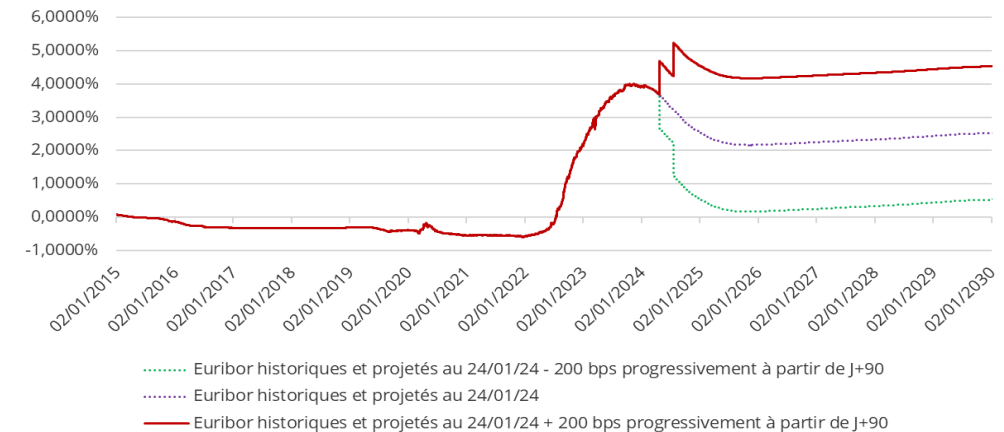
Courbe des Euribor projetés - 200 bps



Courbe des Euribor projetés



Courbe des Euribor projetés + 200 bps



Financement

Clauses contractuelles

Le 4 octobre 2023

EFOR HOLDING

(en qualité d'Émetteur)

ATALANTE

(en qualité d'Arrangeur)

ATALANTE

(en qualité d'Agent et d'Agent des Sûretés)

et

LES PORTEURS D'OBLIGATIONS INITIAUX

CONTRAT UNIQUE DE FINANCEMENT OBLIGATAIRE
Relatif notamment à un programme d'émissions d'obligations
d'Efor Holding libellées en Euros à échéance le 4 octobre 2030
d'un montant maximum initial de EUR 180.000.000

2.2.1 Tranche Initiale

La Tranche Initiale aura un montant nominal initial de cent trente millions (130.000.000) d'Euros et sera émise au cours de la Période de Disponibilité de la Tranche Initiale en une seule fois et dans son intégralité à la Première Date d'Émission.

Tranches Complémentaires

(a) Les Obligations Complémentaires pourront être émises jusqu'à la Date Ultime d'Émission en plusieurs Tranches dont le montant nominal sera fixé dans la Note d'Opération Complémentaire correspondante et ne pourra en aucun cas être inférieur à un million (1.000.000) d'Euros et au-delà égal à un multiple entier de cinq cent mille (500.000) Euros, sauf si le montant disponible au titre des Tranches Complémentaires est inférieur à un million (1.000.000) d'Euros, auquel cas le montant de la Tranche

Complémentaire en question sera égal, sans préjudice des stipulations du paragraphe 3.1, à l'intégralité du montant disponible.

(b) L'Émetteur ne pourra en aucun cas procéder à l'émission de plus de cinq (5) Tranches Complémentaires.

Tranches Additionnelles

Les Obligations Additionnelles confirmées au titre d'une Demande de Confirmation pourront être émises jusqu'à la date déterminée dans ladite Demande de Confirmation (qui ne pourra excéder la Date Ultime d'Émission) en une ou plusieurs Tranches dont le nombre maximal et le montant nominal minimum seront fixés dans ladite Demande de Confirmation.

Clauses contractuelles

Remboursement

"Date d'Échéance" désigne :

- (a) pour la Tranche Initiale et chacune des Tranches Complémentaires, la date correspondant au septième (7^{ème}) anniversaire de la Date de Réalisation ; et
- (b) pour chacune des Tranches Additionnelles, la date indiquée dans la Demande de Confirmation concernée, étant précisé que ladite date d'échéance ne pourra être antérieure à la Date d'Echéance relative à la Tranche Initiale.

Les Obligations composant une Tranche seront intégralement amorties à la Date d'Échéance applicable, sous réserve (i) des stipulations de l'ARTICLE 14 (*Amortissement anticipé*) ci-dessous et (ii) que les Obligations n'aient pas été préalablement amorties ou rachetées et annulées par l'Émetteur.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Contrats de couverture

- (a) L'Émetteur s'engage à conclure dans un délai de cent-vingt (180) jours à compter de la Date de Réalisation, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR, pour un montant notionnel au moins égal à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé de la Tranche Initiale.
- (b) à maintenir un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques afin de couvrir le risque de variation de plus de 150 bps de l'EURIBOR pour une durée minimum de trois (3) ans à compter de la Date de Réalisation et pour un montant notionnel au moins égal, à tout moment, à au moins soixante-six (66%) pour cent du montant initial nominal cumulé des Obligations Confirmées en circulation, étant précisé que, dans le cas où l'engagement de couverture minimum visé au présent paragraphe (a) ne serait plus respectée en raison de l'émission d'une Tranche Complémentaire, l'Émetteur devra conclure, dans un délai de cent-quatre-vingts (180) jours à compter de la Date d'Emission Complémentaire concernée, un ou plusieurs contrats de couverture des risques de taux avec une ou plusieurs banques permettant de respecter l'engagement de couverture minimum.
- (c) L'Émetteur s'interdit et s'engage à faire en sorte que chaque Filiale s'interdise de conclure des contrats de swap ou cap de taux d'intérêt ou de devises, d'options sur devises ou taux d'intérêt, ou tout autre contrat sur produit dérivé, à l'exception (a) des Contrats de Couverture, et de (b) tout contrat d'échange ou de couverture de devises ou de taux d'intérêt conclu dans le cours normal de leurs activités et conformément à la pratique de marché, pour les seuls besoins de couverture et à l'exclusion de tout but spéculatif.
- (d) Les Contrats de Couverture pourront être conclus avec tout établissement de bonne réputation ayant une notation satisfaisante librement choisi par l'Émetteur et être sous la forme d'un *swap* ou d'un *cap* assorti d'un paiement de prime payable (en tout ou partie) après la souscription du *cap*.

"**Contrat de Couverture**" désigne tout contrat de couverture des risques de taux sous forme de *swap* ou de *cap* assorti d'un paiement de prime payable (en tout ou partie) après la souscription du *cap* (conformes aux normes ISDA ou FBF) devant être conclu par l'Émetteur avec une ou plusieurs banques aux fins de couvrir le risque de variation à la hausse de l'EURIBOR conformément aux paragraphe 22.28(a) et (b).

Clauses contractuelles

Intérêts

Périodes d'Intérêt

Les Intérêts Servis au titre des Obligations seront calculés par référence à des périodes de calcul successives déterminées conformément à ce qui suit :

(a) Périodes d'Intérêt au titre de la Tranche Initiale

- (i) A l'exception de la première Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale (la "**Première Période d'Intérêt**"), laquelle commencera à la Première Date d'Émission, chaque Période d'Intérêt commencera le dernier jour de la Période d'Intérêt précédente.
- (ii) A l'exception de la première Période d'Intérêt, laquelle s'achèvera le 31 décembre 2023 chacune des Périodes d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale aura, au choix de l'Émetteur, une durée de trois (3) Mois ou de six (6) Mois (étant précisé que l'Émetteur devra choisir une Période d'Intérêt de trois (3) Mois si cela est nécessaire pour faire coïncider le dernier jour de la Période d'Intérêt concernée avec le dernier jour d'une Période de Capitalisation).
- (iii) La durée de chaque Période d'Intérêt (autre que la Première Période d'Intérêt) devra être notifiée par l'Émetteur à l'Agent au plus tard à 11h00, dix (10) Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêt en cours. A défaut de choix exprimé par l'Émetteur dans les conditions visées ci-avant, la durée des Périodes d'Intérêt sera de trois (3) Mois.
- (iv) L'Émetteur pourra, en consultation avec l'Agent, sélectionner ponctuellement une Période d'Intérêt d'une durée inférieure à trois (3) Mois aux fins notamment de faire coïncider les Dates de Paiement d'Intérêt avec les dates d'amortissement des Obligations composant la Tranche Initiale.
- (v) La dernière Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant la Tranche Initiale s'achèvera à la Date d'Échéance applicable.

(c) Périodes d'Intérêt au titre des Tranches Additionnelles

- (i) La première Période d'Intérêt applicable aux Obligations composant toute Tranche Additionnelle commencera à la Date d'Émission de la Tranche Complémentaire considérée, et s'achèvera de plein droit le dernier jour de cette Période d'Intérêt de Référence.
- (ii) Chaque Période d'Intérêt suivante aura, de plein droit, une durée égale à celle de la Période d'Intérêt des Obligations composant la Tranche Initiale commençant le même jour.
- (iii) La dernière Période d'Intérêt au titre des Obligations composant chacune des Tranches Additionnelles s'achèvera à la Date d'Échéance applicable.

Clauses contractuelles

Intérêts

"EURIBOR" désigne, pour une Période d'Intérêt considérée, le taux interbancaire européen auquel des dépôts en Euros sont offerts pour une durée équivalente à ladite Période d'Intérêt et pour un montant équivalent à celui de l'Encours des Obligations tel que calculé par la Banque Centrale Européenne et diffusé à la page appropriée de Reuters (ou toute autre page ou service qui pourrait lui être substitué) aux environs de 11:00 heures (heure de Bruxelles) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de cette Période d'Intérêt.

En cas de non diffusion du taux interbancaire européen comme indiqué ci-dessus :

- (a) l'EURIBOR sera déterminé sur la base des taux annuels auxquels des dépôts en Euro d'un montant équivalent à celui de l'Encours des Obligations sont offerts sur le marché interbancaire par les banques de premier rang aux Banques de Référence pour une durée équivalente à la Période d'Intérêt concernée, tels que ces taux auront été communiqués par les Banques de Référence à la demande de l'Agent ;
- (a) le taux indiqué sera le taux relevé aux environs de 11:00 heures (heure de Paris) le deuxième Jour Ouvré TARGET qui précède le premier jour de la Période d'Intérêt considérée ;
- (b) l'Agent calculera la moyenne arithmétique (arrondie, s'il y a lieu, au seizième de pour cent (1/16%) supérieur) des taux communiqués par chacune des Banques de Référence dans les meilleurs délais et le résultat de ce calcul donnera l'EURIBOR applicable à la Période d'Intérêt considérée.

Dans l'hypothèse où une Période d'Intérêt ne correspondrait pas à un nombre entier de mois pour lequel l'EURIBOR est disponible, l'EURIBOR de référence sera déterminé par interpolation linéaire et sur la base des EURIBOR déterminés (i) pour une durée égale au

"Marge" désigne :

- (a) s'agissant de toute Tranche Confirmée, sous réserve du paragraphe 15.5 (*Ajustement de la Marge*), six virgule cinquante pour cent (6,50%) par an ; et
- (b) s'agissant de toute Tranche Additionnelle, sous réserve du paragraphe 15.5 (*Ajustement de la Marge*), le taux annuel tel qu'indiqué dans la Demande de Confirmation afférente à ladite Tranche Additionnelle.

Niveau du Ratio de Levier	Marge (% par an)
Supérieur à 5,00 :1	7,00
Inférieur ou égal à 5,00 :1, mais supérieur à 4,75 :1	6,75
Inférieur ou égal à 4,75 :1, mais supérieur à 4,25 :1	6,50
Inférieur ou égal à 4,25 :1, mais supérieur à 3,75 :1	6,25
Inférieur ou égal à 3,75 :1, mais supérieur à 3,25 :1	6,00
Inférieur ou égal à 3,25 :1	5,75

Clauses contractuelles

Intérêts

24.1.4 Défaut croisé

- (a) Une Dette Financière quelconque d'un membre du Groupe d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros n'est pas payée ni à sa date d'échéance ni dans le délai de grâce prévu à l'origine.
- (b) Une Dette Financière quelconque d'un membre du Groupe d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros est déclarée exigible ou devient exigible avant son terme en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (c) Le créancier auprès duquel un membre du Groupe a contracté une Dette Financière d'un montant unitaire ou cumulé supérieur à deux cent cinquante mille (250.000) Euros a résilié ou suspendu son engagement en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit la qualification).
- (d) La survenance d'un cas de défaut ou d'exigibilité anticipée (autre qu'un défaut de paiement) au titre de toute Dette Financière contractée par l'un quelconque des membres du Groupe (autre que les Obligations) d'un montant unitaire ou cumulé avec d'autres montants ainsi sujet à défaut supérieur à cinq cent mille (500.000) Euros.

Fiches produits

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

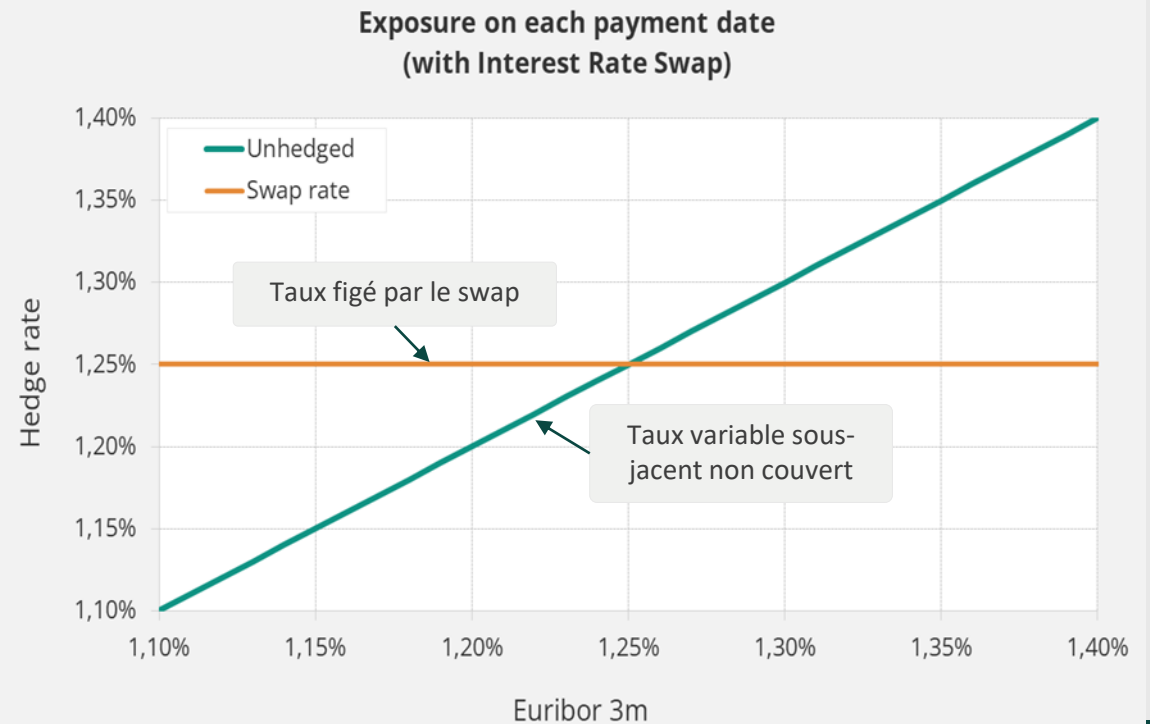
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucllement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucllement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

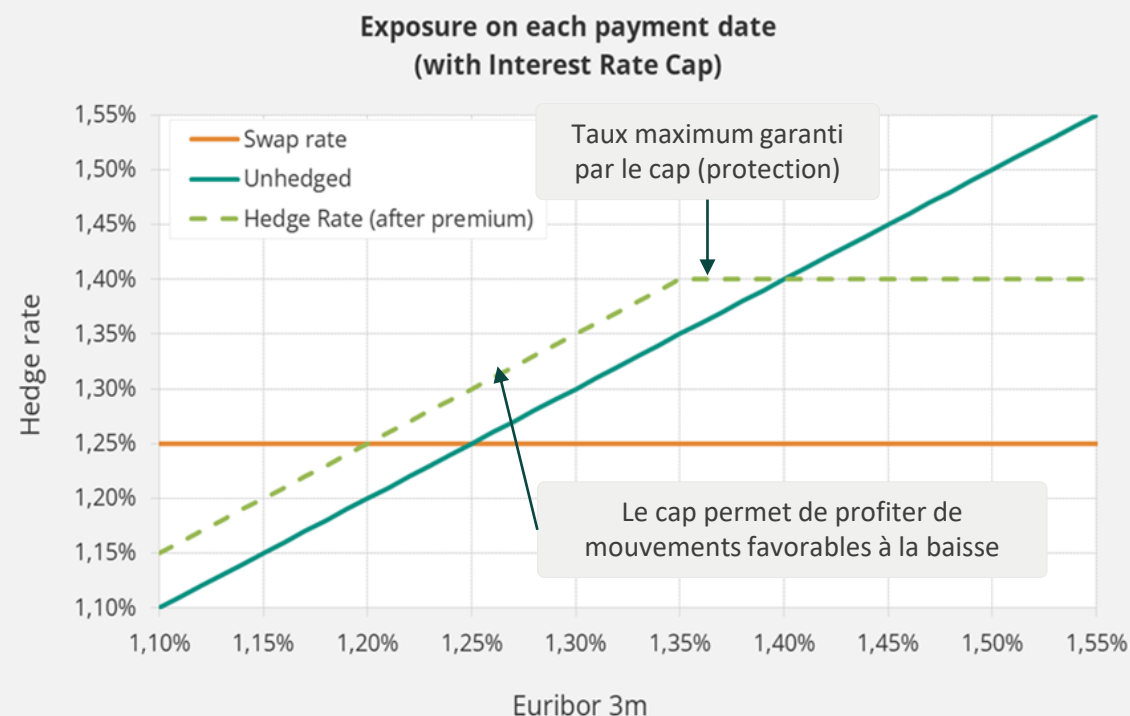
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable.

La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

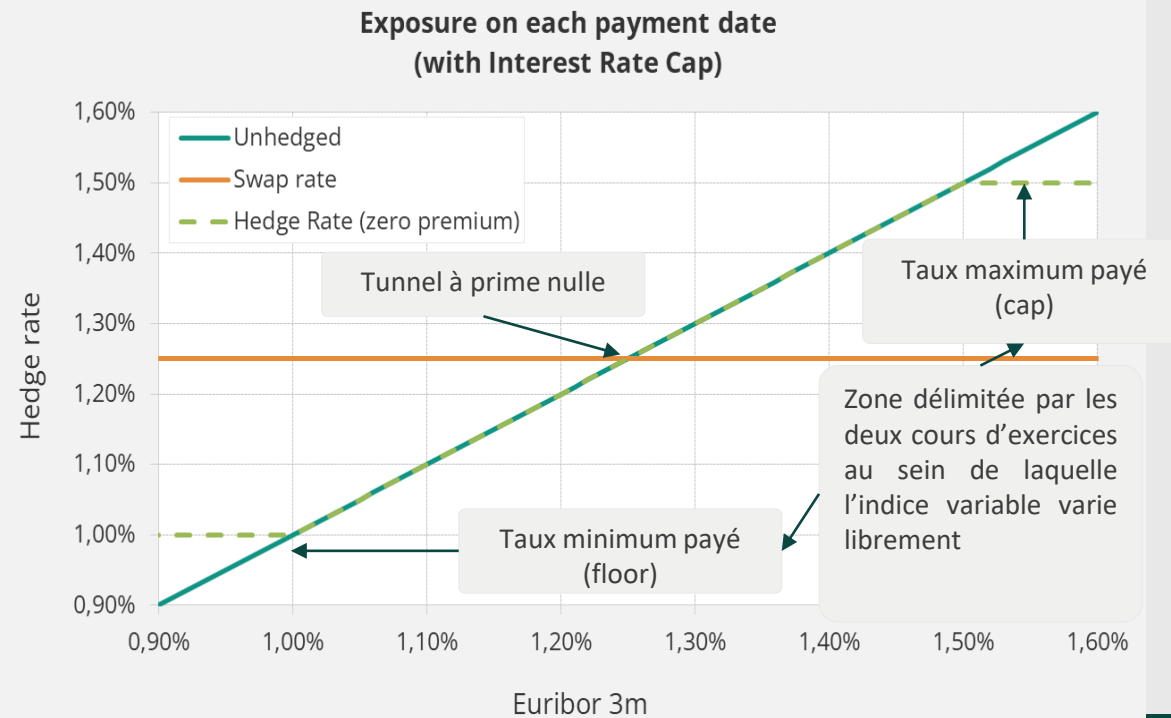
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

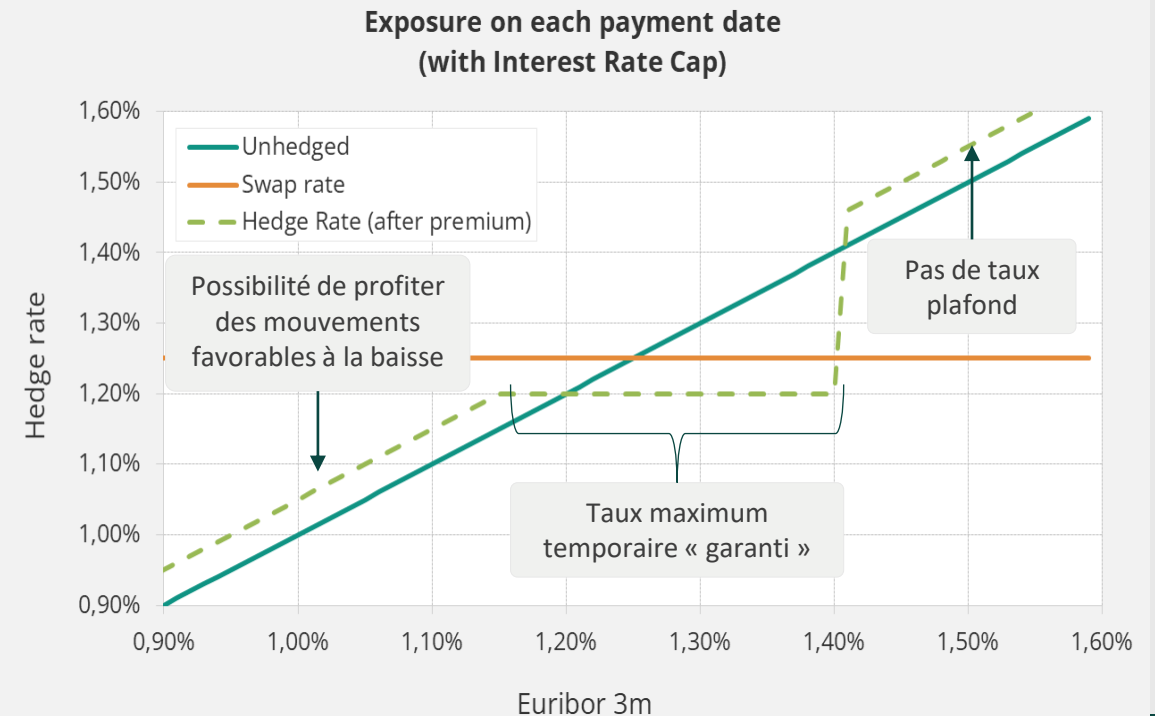
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure autant de plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

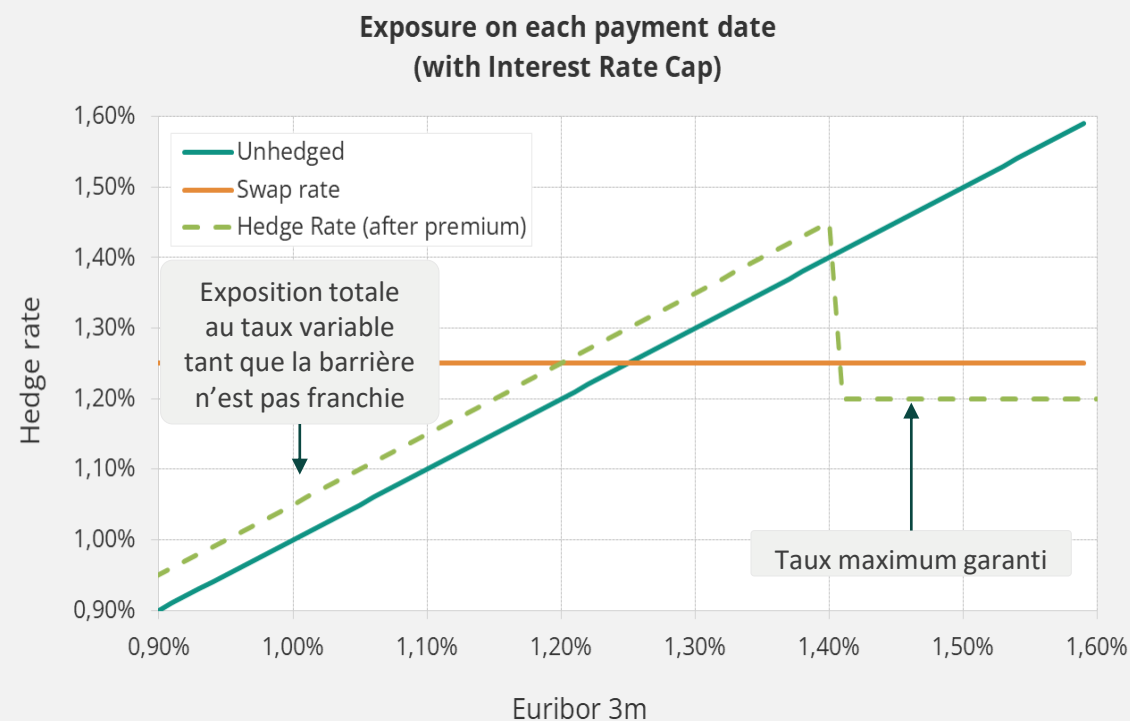
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

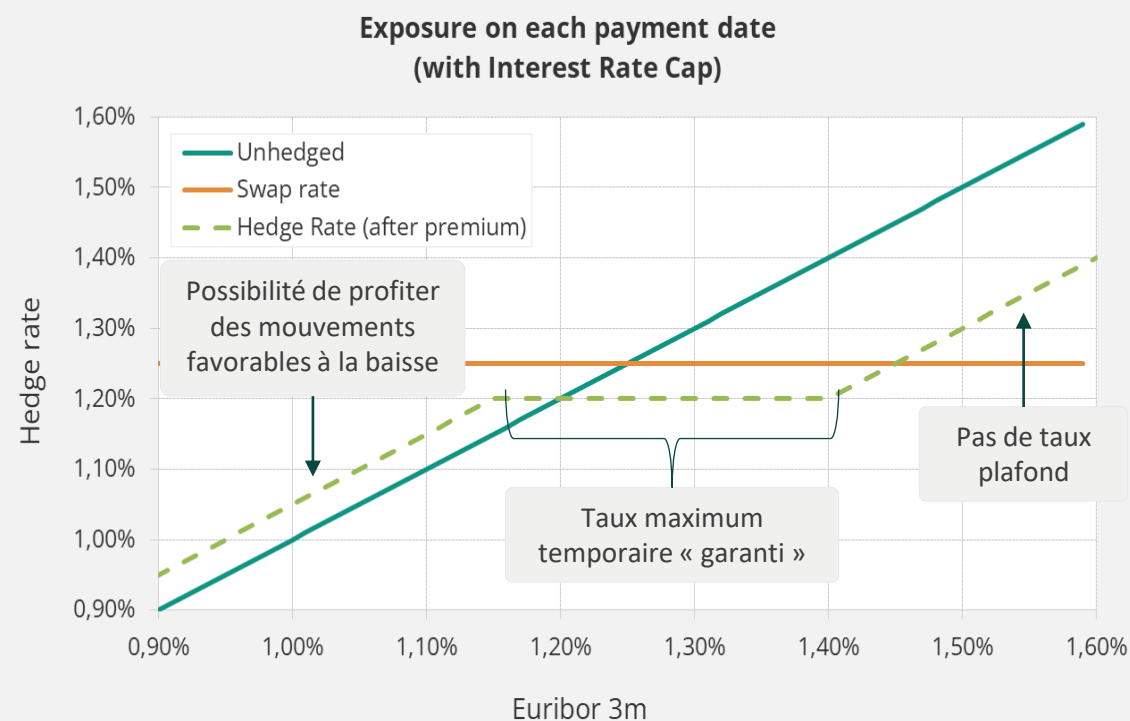
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.